

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<http://pagesperso-orange.fr/snes64>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 8 octobre 2018

◆ **Stagiaires: réunion mutation**

Comme les années précédentes nous organisons une réunion mutation au siège du SNES, à Pau, le **mercredi 21 novembre 2018 de 13h30 à 16h30**.

Il s'agit d'une présentation des **règles du mouvement inter académique**. Nous évoquerons aussi la carrière et les conditions de formation des stagiaires.

◆ **Frais de déplacements**

Le ministère de l'Education Nationale a rappelé à l'ordre les académies dans lesquelles les fonctionnaires stagiaires ne pouvaient prétendre aux remboursements des frais réels de formation. Nos interventions ont donc payé. Les stagiaires dont les disciplines ne sont pas enseignées à l'ESPE à Pau ou à Agen sont heureusement concernés par cette correction. **Nous leur conseillons de conserver absolument tous les justificatifs de dépenses au cours de l'année et de se rapprocher des services du rectorat dans les meilleurs délais.**

◆ **Réforme du lycée**

Le ministre annonce qu'entre le 5 et le 18 novembre, les enseignants pourront discuter des futurs programmes en les commentant. Or, parallèlement, Mme la présidente du Conseil supérieur des programmes (CSP) refuse d'ouvrir la moindre concertation en amont. Plusieurs membres du CSP s'en sont émus ou ont présenté leur démission. Outre le fait que nous n'avons aucune prise sur l'élaboration réelle des programmes, les commentaires que nous pourrions formuler risquent d'avoir une fonction purement protestataire et de faire croire simplement au grand public que nous avons été consultés.

◆ **Tests de positionnement en sixième**

Dans les collèges, les élèves passent actuellement les tests de positionnement en sixième. Seuls les collègues qui font passer les tests peuvent avoir un aperçu de leurs contenus.

Que fait - on alors des résultats et comment en tirer parti pour mettre en place l'AP ?

◆ **Nomination des recteurs**

Le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) a voté à l'unanimité contre la modification des quotas concernant le recrutement des recteurs par le gouvernement. Sur l'ensemble des recteurs, 6 peuvent ne pas avoir une habilitation à diriger les recherches (HDR). Or le président de la République a décidé de nommer une de ses condisciples de l'ENA. Comme elle ne possède pas la HDR, il fallait modifier les quotas. Le vote n'était qu'indicatif.

Nous percevons une véritable inflexion dans les pratiques politiciennes et une reprise en main en haut lieu.

Erwan DAVID,
secrétaire départemental